



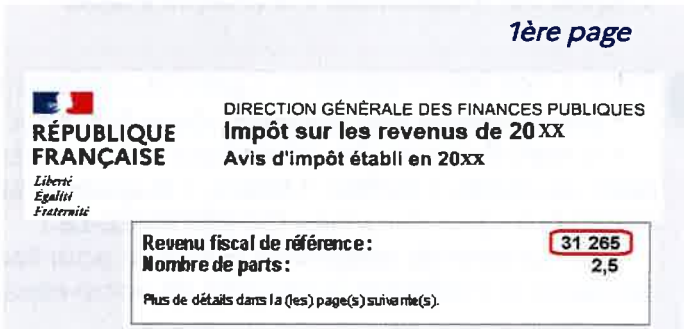
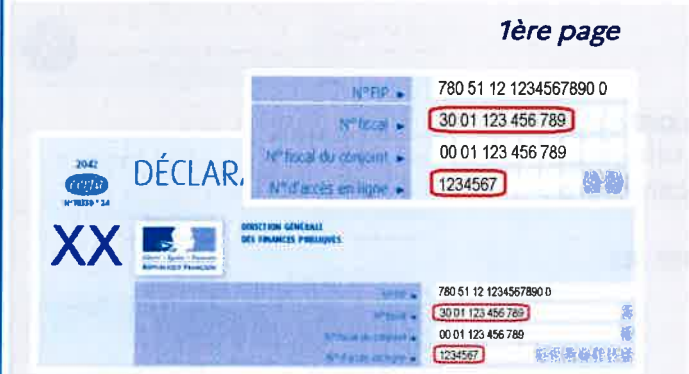
+ simple : Utilisez un ordinateur plutôt qu'un smartphone pour créer votre espace particulier

Vous avez besoin de :

- votre adresse électronique
- et 3 identifiants figurant sur :
 - votre dernière déclaration de revenus

> pour en créer une, consultez la fiche : le n'ai pas encore d'adresse électronique

ET → votre dernier avis d'impôt sur les revenus



> le numéro fiscal (13 chiffres).
Si vous êtes en marié ou pacsé, chaque conjoint a un numéro fiscal.

> le numéro d'accès en ligne (7 chiffres)
Il est également possible d'obtenir ce numéro en contactant votre service des impôts des particuliers ou votre centre de contact au 0 809 401 401 (service gratuit + coût de l'appel).

> le revenu fiscal de référence
(votre numéro fiscal figure aussi sur vos avis)

△ télédéclarant 1 = conjoint 1
△ télédéclarant 2 = conjoint 2
↳ souvent "Madame"

OU → sur le courrier reçu si vous avez 20 ans ou plus et étiez rattaché au foyer fiscal de vos parents. Il contient vos identifiants et votre revenu fiscal de référence est « 0 ».

À noter : Vous êtes marié ou pacsé ? Chaque conjoint peut créer son espace particulier, en utilisant son n° fiscal personnel : il aura alors accès aux impositions communes, aux biens immobiliers propres et à la gestion de son prélèvement à la source.

Vous pouvez aussi vous connecter avec FranceConnect



Vous avez déjà un compte ameli (l'Assurance Maladie), La Poste, MSA, YRIS ou France identité ?

FranceConnect est une solution proposée par l'État qui permet de vous connecter en utilisant le compte de votre choix. Plus besoin de mémoriser de multiples identifiants et mots de passe !

Passez directement à l'étape **1**

